



Généraliser le bénévolat étudiant dans les quartiers Pour un label « université / école citoyenne »

Enjeux :

- Favoriser la participation citoyenne des étudiants
- Créer du lien social entre la jeunesse étudiante et la jeunesse des quartiers
- Favoriser l'ouverture de l'université / de l'école sur son environnement urbain

Description du projet

Acteur depuis 17 ans des politiques publiques de lutte contre les exclusions, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville mobilise des étudiants bénévoles en direction d'enfants et de jeunes en difficulté dans les quartiers prioritaires.

L'intervention prend la forme d'un accompagnement global par un étudiant bénévole, centré sur l'enfant tout au long de l'année scolaire à raison de deux heures par semaine (soit 60 heures de bénévolat par an).

Cet accompagnement, qui vise à favoriser la réussite éducative de l'enfant, est personnalisé et construit en réponse à ses problématiques: difficultés scolaires, mais aussi déficit d'autonomie, de mobilité, difficulté à se projeter dans l'avenir, manque de confiance en soi, problématiques de santé, d'ouverture culturelle

A travers le lien social unique qui se noue entre l'enfant -au-delà de son statut d'élève- et l'étudiant bénévole, l'Afev propose un outil original afin de rendre effective l'égalité des chances de réussite éducative.

Le partage et la compréhension des attentes de l'école par les familles étant une condition nécessaire pour aider l'enfant à réussir scolairement, les familles sont toujours le plus étroitement possible associées aux actions menées par les étudiants.

Les acteurs du projet et les rôles de chacun

• L'Afev :

Vis à vis des établissements scolaires :

- Rencontre des établissements intéressés par le dispositif.
- Elaboration avec les référents de chaque établissement, des conditions de la mise en place du dispositif: le nombre et le profil d'élèves à envisager, le contenu de l'accompagnement, la constitution des binômes élèves/étudiants, l'organisation de leur rencontre, les lieux potentiels où peut avoir lieu l'accompagnement, la rencontre avec les familles, l'organisation de temps de régulation, de bilan, etc
- Coordination entre les étudiants et les établissements scolaires
- Suivi des binômes et mise à leur disposition des ressources utiles à l'accompagnement
- Appui pour l'organisation et prise en charge des sorties

Vis à vis des établissements d'enseignement supérieur :

- Prise de contact avec un référent de terrain dans chaque établissement d'enseignement supérieur afin de mettre en place les modalités de déploiement du dispositif, en particulier la campagne de recrutement des étudiants bénévoles.
- Recrutement des étudiants bénévoles avec la collaboration du référent et des différents

- services concernés de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Transmission aux services universitaires *ad hoc* de la liste des étudiants concernés par le système de valorisation de l'engagement citoyen en place dans l'établissement d'enseignement supérieur.
- Mise en place de modules de formation pour les étudiants bénévoles
- Organisation et animation des réunions de suivi de l'action
- Contribution à la réflexion sur la valorisation de l'engagement étudiant
- Mise à disposition de documents d'information.
- Mise en place d'une évaluation de l'action prenant en compte les points de vue de tous les acteurs du projet, réalisation du bilan de l'action

- **Les établissements d'enseignement supérieur**

- Concertation avec l'Afev pour les modalités de mise en place du dispositif dans l'établissement concerné
- Information et sensibilisation des différentes composantes de l'établissement
- Désignation de référents de terrain chargé de la gestion technique et pratique du dispositif.
- Contribution à l'élaboration d'un système de valorisation de l'engagement étudiant, gestion des inscriptions à l'option « engagement » quand elle existe
- Information et sensibilisation des étudiants au dispositif
- Facilitation pour les interventions en amphis de l'Afev (transmission d'un planning des cours, lettre aux enseignants, ...) et mise à disposition d'une table d'information pendant la campagne de recrutement

Mise en œuvre de l'action

Un dispositif structuré est mis en place sur chaque territoire :

- Un projet coordonné par un salarié de l'Afev
- Un comité de pilotage local
- Une adaptation du projet aux spécificités locales

Evaluation et bilan

Des bilans réguliers seront réalisés. Ils donneront un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'action. Un bilan général complet sera établi à la fin de l'année dans le cadre du comité de pilotage.